

Le train avançait toujours avec la même rapidité, la même sûreté de direction, lorsqu'une force majeure vint forcer le mécanicien, — couvert de sang et de conclusions, — à ralentir la marche, puis enfin à arrêter tout-à-fait. Nous étions au milieu d'une longue tranchée qui allait en plan incliné; la trombe, en dégradant les parois, avait formé comme un lac de boue, et malgré la rapidité du courant qui s'était formé, par cela même peut-être, il augmentait à vue d'œil, opposant un obstacle infranchissable à la marche du train. D'où est sortie la nuée d'ouvriers qui sont venus à notre aide, armés de pelles et de bûches? Voilà un mystère impénétrable pour moi. En quelques secondes, devant, derrière nous, des précautions prévoyantes étaient prises, les signaux détonants placés sur les voies. Précautions urgentes! un train nous suivait à peu d'intervalle, et bientôt nous le vîmes s'arrêter à la distance réglementaire.

Il a dû se passer bien des petits drames particuliers dans l'intérieur des wagons. Voici ce que j'ai vu. Dans la caisse qui suivait celle où je me trouvais était un anglais qui voulait à toute force descendre sur la voie, couverte d'environ 50 centimètres d'eau. Derrière la caisse que j'occupais était un coupé dans lequel se trouvait une jeune dame seule, folle de terreur; pas une vitre n'avait résisté, et elle était littéralement bombardée par les effrayants grêlons, sans pouvoir se mettre à l'abri; les ricochets l'atteignaient partout. Mais ce que je veux constater: c'est le zèle des employés, leur sang-froid, leur dévouement. Dans l'eau jusqu'à mi-jambe, ils encourageaient les travailleurs les aidant, les surveillaient, rassuraient les voyageurs par de bonnes paroles, par leur contenance surlout.

Quant à moi qui viens de les voir à l'œuvre, je suis heureux de porter à la connaissance de tous l'assistance que nous en avons reçue dans une circonstance peu ordinaire. — un ouragan qui m'a fait souvenir de ceux si redoutés que l'on essaye entre les tropiques.

P. BLANCHART.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 31 juillet 1865.

Les avis électoraux sont dans le sens du premier tour de scrutin. Là où l'opposition l'avait emporté dimanche, elle a triomphé de nouveau généralement, mais avec des chiffres inférieurs à ceux du premier scrutin. Les listes municipales l'ont emporté dans la plupart des villes et communes.

Demain ou mercredi, paraîtra au *Moniteur* le décret instituant les présidents vice-présidents et secrétaires des conseils généraux. On assure qu'il sera apporté peu de changement à la situation des précédentes années.

M. le ministre de l'Intérieur a quitté Paris samedi soir pour se rendre à Piombières auprès de l'Empereur.

S. A. le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche près la cour des Tuileries qui s'était rendu samedi à Fontainebleau pour y prendre congés de l'Impératrice, a été retenu par Sa Majesté et n'est revenu qu'hier soir. On pense que le Prince partira demain ou après demain pour sa terre de Johannisberg.

Le prince et la princesse de Joinville sont arrivés samedi à Bruxelles venant d'Angleterre; ils ont rendu visite hier à S. M. le roi des Belges dont l'état a éprouvé une amélioration notable.

Il n'est pas exact que le général comte de Montebello soit arrivé à Paris. A la date du 26 juillet, le général n'avait pas quitté Rome, mais il se préparait à s'embarquer à Civita-Vecchia avec sa famille.

Le procès Montmorency a continué aujourd'hui devant la 1^{re} chambre de la cour impériale. L'audience a été levée à 4 heures et la cause continuée à samedi pour entendre les conclusions de M. l'avocat-général.

Un conflit grave vient de se produire au voisinage de Paris entre le chef d'une imprimerie qui occupe un certain nombre de femmes, et la Société typographique de la Seine. Le susdit comité, nous ne savons en vertu de quel droit, ni d'après quelle loi, intimé à M. Dupont l'ordre d'avoir à renvoyer les ouvrières qui l'emploie. M. Dupont a déclaré formellement qu'il n'obtempérerait pas à une injonction aussi contraire à la liberté du travail qu'au principe d'égalité sociale et de solidarité démocratique. L'affaire en est là.

Un journal étranger annonce, d'après sa correspondance financière de Paris, que le Gouvernement aurait invité la Banque de France à mettre l'intérêt de ses avances au même taux que celui de l'escompte, c'est-à-dire à 3 pour cent.

Nous croyons, dit la *Patrie*, que cette nouvelle est complètement inexacte. Il faudrait alors établir comme règle que le taux de l'escompte et le taux des avances sur titres seront désormais uniformes. Or, la Banque a toujours entendu favoriser les opérations d'escompte, en tenant plus élevé l'intérêt des sommes qu'elle avance sur valeurs.

Pour toute la correspondance: J. REBOUX

FAITS DIVERS.

Une touchante cérémonie réunissait jeudi au Palais du Tribunal de commerce de Paris un grand nombre de commerçants et d'industriels. Le rôle du Tribunal portait la promulgation de l'arrêt de réhabilitation de M. Ed-Collin, tombé en faillite, il y a quinze ans et qui est parvenu à force de travail et d'économie, à désintéresser complètement ses créanciers. Le président, après avoir ordonné la transcription sur le registre Consulaire de la sentence de la Cour impériale a félicité M. Collin de la patience et du courage dont il a fait preuve pour sortir d'une situation en général trop insouciantement acceptée.

On dit que la vendange commencera en Provence dans la seconde quinzaine d'août, et même avant pour les treillages en bonne exposition.

Le *Journal du Loiret* raconte que la ménagerie de M. Schmidt a fait une grande perte à son passage à Saumur. L'éléphant qui en faisait partie, miss Fanny, est morte; on la disait âgée de 130 ans.

Quelques jours après la perte de miss Fanny, la ménagerie a été le théâtre d'une scène terrible. L'habile dompteur était dans la grande cage en société avec un lion et une hyène. Après leur avoir fait exécuter plusieurs exercices, il donna, suivant l'usage, de la viande à ces deux animaux. Tout à coup le lion, animé par l'odeur de la chair, se précipita sur la hyène, la renversa et la mordit au cou. Les instincts sauvages du roi du désert se manifestèrent aussitôt; plus le sang coulait, plus il semblait s'animer: son regard sinistre inspirait les craintes les plus sérieuses pour M. Schmidt.

Celui-ci ne perdit pas un instant son sang-froid. Les coups de cravache furent le premier moyen qu'il employa. Bientôt on lui passa un révolver; il décharge plusieurs coups sur le lion, qui ne s'en émut nullement, il tenait toujours entre les dents sa victime qui paraissait presque sans vie. Un grand trouble régnait dans la loge, les femmes pleuraient; tout ce tapage excitait peut-être le lion.

Le personnel de la ménagerie se réunit autour de la cage; ils passèrent un broc à M. Schmidt qui le fit pénétrer fort avant dans la gueule du lion, tandis que d'autres le frappaient à coups redoublés à travers les barreaux. L'animal céda alors à la douleur, et se précipita sur ses barreaux. M. Schmidt saisit cet instant pour se retirer, entraînant avec lui la hyène dans une cage voisine. Aussitôt une trappe les sépara du lion. Il était temps; car déjà, furieux, il se retournait et la gueule en sang, se précipitait sur cette trappe.

M. Schmidt s'est montré aux spectateurs; il a reçu les félicitations et les encouragements les plus flatteurs; mais il était pâle et couvert de sang.

La hyène est gravement blessée; on espère qu'elle ne périra pas.

On raconte l'histoire de deux frères nés près d'Auch, de grandeur et de traits identiquement pareils. Jamais ressemblance ne fut plus stupéfiante.

Les deux frères vinrent à Paris et dans leurs heures de belle humeur, ils faisaient une farce aux restaurants à vingt-cinq sous nouvellement créés.

L'un entra pour se faire servir, à cet humble prix, les trois plats et un dessert annoncés. Il dévorait avec sa soupe et son premier plat deux livres de pain. Le pain, disait imprudemment la carte, c'est à discrétion.

Il va se crever, pensait le garçon, avant d'arriver à la salade.

Le dîner à vingt-cinq sous ne crevait pas. Il sortait une seconde après le plat absorbé. Il rentrait et remangeait du pain par bouchées d'un demi kilo, comme s'il était à jeun.

On devine ce que c'était le second frère qui remplaçait le jumeau avec un appétit tout neuf.

Il y a quelques jours, dans le salon de l'un des cercles de Paris, deux hommes d'environ soixante ans, très soignés, tout à fait comme il faut, se trouvaient réunis comme visiteurs et non comme habitués du cercle, à une table de jeu. — Un coup superbe se préparait.

Je parie pour M. de Ch... dit un des spectateurs à la galerie.

Monsieur de Ch... s'écria l'un des joueurs en tressaillant involontairement.

Oui, monsieur de Ch... fit tranquillement l'autre joueur... on dirait que mon nom vous trouble, monsieur...

Moi, je parie pour M. de C... dit un autre spectateur. (Les deux noms commencent par la même lettre.)

Monsieur de C... et le second joueur tressaillit à son tour, comme le premier.

Les deux joueurs se contemplaient avec un profond étonnement; — la galerie attendait...

Enfin, M. de C... rompan le silence, dit, d'une voix émue, à son partenaire M. de Ch...

Pardonnez-moi, monsieur, l'émotion que j'ai ressentie en entendant prononcer votre nom, là, tout à coup, sans préparation... Ce nom me rappelle un si douloureux, un si cruel souvenir! Vous êtes parent, sans doute... frère peut-être, de M. de Ch... ancien garde-du-corps sous la Restauration? Mon nom, je l'ai bien vu, vous a frappé vivement aussi... je le comprends... et...

Je suis M. de Ch... lui-même, monsieur, je vous assure! ancien garde-du-corps sous Louis XVIII... le seul monsieur de Ch... le seul!

C'est impossible, monsieur! Oh; tout à fait impossible, malheureusement!... puisque je suis monsieur de C..., son ancien, son meilleur ami... Il y a trente-deux ans, hélas! que je le pleure!... J'ai eu le malheur de tuer en duel, d'un coup d'épée, mon camarade, un bon camarade, pour un maudite coquet! Je l'ai laissé percer de part en part, entre les bras de ses témoins, sur le terrain... Il y a méprise, sans aucun doute... pardonnez-moi mon erreur!

Ah! sacrédié! comment! c'est toi que je retrouve ici, mon ami!... Il était bon ton coup d'épée! mais j'en suis guéri... comme de mon amour!

Oh! mon Dieu j'est vous!... c'est toi!... balbutiait M. de C..., suffoqué par la joie.

Embrassons-nous, mon vieil ami!... comme autrefois!... Mais flouions la partie... tu me dois bien ma revanche.

Oh! non! tu me décaveras! Un homme qui est réchappé d'un si grand coup d'épée doit être un homme doué d'une chance terrible! — Messieurs, place à la bouillotte!

Une affaire qui rappelle celle du docteur Pritchard, récemment condamné à mort en Angleterre, doit être jugée aux prochaines assises de la Seine-Inférieure. Il s'agit d'un médecin, accusé d'avoir empoisonné sa femme et le mari d'une autre dame, avec laquelle il voulait contracter mariage. On dit que, malgré l'instruction minutieuse qui a été faite, il reste encore bien des côtes mystérieuses dans cette affaire.

Sous la rubrique: *Concours égiro-niaux de Cahors*, on lit dans le *Journal d'Angoulême* le suivant:

Lorsque les personnes chargées de marquer les animaux primés dans les femelles croisées (race ovine) ont voulu les saisir par la toison, la laine leur est restée dans la main, et à leur grande stupeur, elles ont pu constater qu'elle avait été recueillie et recollée avec de la cire à cacheter et des fils. Le prix a été retiré.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

VILLE DE ROUBAIX.

TIR A L'ARBALÈTE DITE FLÉCHETTE

Offert par la Société de St-Éloi, établie chez M. Théodore Debouvre, rue Pauvère, n° 19.

**CENT CINQUANTE FRANCS DE PRIX
UN FRANC 50 CENTIMES DE MISE.**

A Messieurs les Amateurs du Tir à l'Arbalète
MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part au Tir que nous donnerons le Dimanche 6 Août 1865, à deux heures de relevé. Les prix seront répartis de la manière suivante:

AU CADRAN ET A L'OISEAU.
1^{er} Prix 40 fr. — 2^e Prix 30. — 3^e Prix 20. — 4^e Prix 15. — 5^e Prix 10. — 6^e Prix 5. — 7^e Prix. (bas nombre) 5. — Dernier oiseau abattu 40. — Premier 5. — Deuxième 5. — Troisième 5. — Total 150 Fr.

Vingt francs seront décernés, savoir: Dix francs à la Société la plus nombreuse et dix francs à la Société la plus éloignée; pour l'obtention de ces prix, les Sociétés concurrentes devront être composées d'au moins dix Tireurs, justifier que tous les membres présents font partie de la Société et exhiber un certificat dûment légalisé par le Maire de leur ville ou de leur commune. Les certificats devront être présentés avant le tirage au sort.

Le Tir se fera en quatre coups, à cet effet deux buts seront établis, l'un pour les pelotons pairs et l'autre pour les pelotons impairs.

Le Tir commencera à deux heures précises; on pourra faire des coups d'essai jusqu'à une heure et demie.

L'inscription commencera à onze heures du matin et continuera jusqu'à la fin du premier tour.

La longueur du Tir est fixée à douze mètres.

Toute arbalète à niveau d'eau et balancier ou autres objets servant à rapprocher le but, seront strictement défendus.

Il y aura réappel après le premier tour. Un règlement particulier sera affiché dans le local du Tir; tout tireur devra s'y conformer.

En attendant le plaisir de vous voir, Messieurs, recevez nos salutations amicales.

Le Président.
A. BONTE.

Le Secrétaire.
H. STALENS

IMPRIMERIE -- LITHOGRAPHIE -- LIBRAIRIE

ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES

DE

J. REBOUX

PRESSES MÉCANIQUES

AFFICHES, CIRCULAIRES

LETTRES DE FAIRE PART

LIVRÉES EN DEUX HEURES

PRESSES MÉCANIQUES

AFFICHES, CIRCULAIRES

LETTRES DE FAIRE PART

LIVRÉES EN DEUX HEURES

ÉDITEUR DU JOURNAL DE ROUBAIX

56, GRANDE-RUE, 56,

REGISTRES

RELIURE ET RÉGLURE

MAGASIN DE PAPIERS. -- FOURNITURES DE BUREAUX.